



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

### Conseil économique et social

#### Session de fond de 2008

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

#### Première session ordinaire de 2008

29 janvier-1<sup>er</sup> février 2008

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*\*

## Rapport annuel au Conseil économique et social\*\*\*

### *Résumé*

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a établi le présent rapport annuel pour donner suite à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et répondre à une demande formulée par les États Membres en vue d'obtenir une plus grande harmonisation et une meilleure coordination. Le rapport est également conforme à la décision 1995/5 du Conseil d'administration de l'UNICEF sur la présentation et la teneur du rapport annuel au Conseil économique et social. Il donne des informations sur la direction prise par l'UNICEF en vue de collaborer plus étroitement avec les autres membres du système des Nations Unies et de faire ainsi en sorte que l'aide au développement produise des résultats durables pour les enfants.

\* E/2008/100 (à paraître).

\*\* E/ICEF/2008/1.

\*\*\* La soumission du présent document a été retardée en raison de consultations internes.



## I. Introduction

1. Le présent rapport donne des informations sur la direction prise par l'UNICEF en vue de promouvoir les droits de l'enfant et faire en sorte que des résultats durables puissent être obtenus pour les enfants, en collaborant plus étroitement avec d'autres organismes du système des Nations Unies ainsi qu'avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et d'autres parties soucieuses du bien-être des enfants.

2. Pour l'UNICEF, le meilleur moyen d'atteindre les buts qui sont définis dans les objectifs du Millénaire pour le développement, la Déclaration du Millénaire, la déclaration « Un monde digne des enfants » et les objectifs que se sont fixés les pays consiste à coopérer plus efficacement avec les gouvernements, les organes et organismes des Nations Unies, la société civile et nombre d'autres partenaires de développement. Cette collaboration peut, de toute évidence, être très fructueuse, notamment lorsqu'il s'agit d'harmoniser davantage et de rendre plus cohérente l'aide au développement que fournit l'Organisation des Nations Unies à l'échelle tant nationale qu'internationale. Elle a ainsi permis d'obtenir des résultats non négligeables dans plusieurs domaines. Par exemple, le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans serait, d'après les estimations, tombé à 9,7 millions. Ce chiffre traduit une diminution de 60 % du taux de mortalité infantile depuis 1960. Par ailleurs, grâce aux efforts déployés par un partenariat mondial qui s'est engagé à réduire de moitié le nombre de décès imputables à la rougeole sur une période de six ans, le nombre de ces décès a diminué de 68 % dans le monde et de 91 % en Afrique subsaharienne entre 2000 et 2006. De la même façon, l'action entreprise en vue de mettre fin au travail des enfants a considérablement progressé, entraînant une réduction de 11 % du nombre d'enfants qui travaillent entre 2002 et 2006, et de 26 % du chiffre de ceux qui sont affectés aux travaux les plus dangereux.

3. Parmi les autres résultats majeurs qui ont été obtenus, on citera la forte diminution des cas de poliomyélite (depuis 2002) et l'augmentation des taux de scolarisation dans le primaire. Des améliorations ont également été enregistrées dans les domaines suivants : alimentation au sein et accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide dans les zones touchées par le paludisme. Cela étant, d'important défis demeurent.

4. L'approche « Unis dans l'action » témoigne de la dynamique de coopération et de collaboration qui caractérise de plus en plus les efforts des équipes de pays des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, les organismes des Nations Unies ont coopéré de manière plus cohérente et harmonieuse dans les pays qui ont procédé à des bilans communs de pays et ont élaboré des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. L'UNICEF joue un rôle actif et parfois dirigeant dans ces efforts, en cherchant à améliorer les résultats obtenus dans le domaine de l'action en faveur des enfants. Mettant fortement l'accent sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des buts que l'on s'est fixés pour les enfants, il tire parti de sa capacité de rassemblement pour faire en sorte que les droits des enfants et des femmes soient dûment pris en compte dans les actions liées aux objectifs définis. Au nombre des résultats obtenus en 2007, on citera l'élaboration collective d'un mécanisme de financement commun pour la mobilisation de ressources en faveur de l'initiative « Unis dans l'action », dans les huit pays pilotes où celle-ci était mise en œuvre.

5. Dans le cadre des efforts constants qu'il déploie pour améliorer ses opérations, l'UNICEF a entrepris un réexamen de ses ressources humaines, de ses modalités de fonctionnement, de sa fonction d'approvisionnement et des liens de partenariat qu'il entretient avec la société civile ainsi qu'un examen plus large de son fonctionnement. Ces efforts lui ont permis d'identifier un certain nombre de changements majeurs susceptibles de renforcer l'efficacité de l'action qu'il mène en faveur des enfants. Ces changements consisteraient notamment à mieux cibler les programmes; à réadapter les structures et les systèmes de manière à obtenir des résultats de qualité; à enrichir les connaissances; à renforcer les liens de partenariat; et à assurer la coordination, l'appui et la supervision nécessaires au développement des liens de collaboration et à l'obtention d'une plus grande cohérence.

## **II. Mise en œuvre des réformes proposées par le Secrétaire général et des dispositions relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement**

### **A. Financement des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies**

#### **Résultats obtenus à l'issue des conférences d'annonces de contributions en ressources ordinaires pour 2007**

6. Le total des contributions annoncées lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui a eu lieu en novembre 2006 et de la huitième Conférence d'annonce de contributions à l'UNICEF tenue durant la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 2007 s'est élevé à 260 millions de dollars dont le versement a été annoncé par 49 gouvernements de pays développés et de pays ou des programmes étaient mis en œuvre. Lors des deux conférences susmentionnées, des annonces de contributions pluriannuelles d'une valeur de 189 millions de dollars ont été faites pour la période 2007-2009, tandis que les annonces de contributions pluriannuelles en ressources ordinaires non assorties de conditions augmentaient légèrement. On trouvera dans le rapport du Conseil d'administration (E/ICEF/2007/7/Rev.1) des indications détaillées sur l'issue de ces conférences.

#### **Ressources ordinaires en septembre 2007**

7. Au mois de septembre 2007, les gouvernements donateurs et les organismes intergouvernementaux avaient versé 533 millions de dollars au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF, alors que l'on avait prévu 527 millions de dollars dans le plan financier à moyen terme. Selon les projections, le montant total des ressources ordinaires pour 2007, toutes sources de financement confondues, atteindra 1 milliard 53 millions de dollars, les contributions des gouvernements devant correspondre aux estimations du plan financier. La part des ressources générales par rapport au montant total des ressources s'établit actuellement à 30 %.

8. À l'issue de l'examen triennal complet des activités opérationnelles du système des Nations Unies, il a été demandé aux donateurs d'augmenter leurs contributions en ressources de base et ressources ordinaires au titre de ces activités. Le financement de base par la voie de ressources ordinaires permet à l'UNICEF de

s'acquitter de ses activités opérationnelles et normatives et offre la souplesse dont on a besoin pour maximiser l'impact de la programmation conjointe et des mécanismes de financement communs au Fonds et à d'autres organismes du système des Nations unies.

#### **Autres ressources**

9. Au mois de septembre 2007, le montant total des contributions des gouvernements au titre des autres ressources s'élevait à 764 millions de dollars. Sur ce montant, 556 millions de dollars ont servi à financer des programmes ordinaires (au lieu des 352 millions de dollars prévus dans le plan financier), et 208 millions de dollars ont été affectés aux opérations d'urgence (au lieu des 371 millions de dollars prévus dans le plan financier). Au 30 septembre 2007, les contributions toutes sources confondues au titre des autres ressources se montaient à 1 milliard 284 millions de dollars, soit 66 % de l'objectif financier visé, qui se chiffrait à 1 milliard 947 millions de dollars.

10. L'accroissement prévu des contributions au titre des autres ressources en 2007 est la conséquence des efforts déployés pour obtenir des contributions thématiques. Ces contributions sont destinées à financer les activités prioritaires définies dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, ce dernier ayant toute latitude pour décider du mode d'allocation de ces fonds et des dates auxquelles ils doivent être dépensés. Les fonds thématiques qui se caractérisent par de faibles coûts administratifs, des procédures d'établissement de rapport annuel simplifiées et une plus grande souplesse, permettent de répondre aux objectifs prioritaires des programmes, de planifier à plus long terme et d'obtenir des résultats plus durables. Ils ont aussi contribué à accroître la souplesse et le caractère prévisible des autres ressources et représentent aujourd'hui une part croissante et non négligeable du financement total. Entre 2004, année durant laquelle ils ont été introduits, et 2006, la part du total des contributions qu'ils représentent est passée de 8 à 11 %, et durant à peu près la même période (de 2004 au 30 septembre 2007) leur montant a plus que triplé. Le montant total des fonds thématiques reçus depuis 2003 s'élève à 1 milliard 189 millions de dollars.

11. Les fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations constituent pour l'UNICEF une autre source de financement dont l'importance va en croissant. Ces fonds qui servent essentiellement à financer des interventions humanitaires proviennent de sources variées, dont différentes formules de financement commun (subventions du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires du Bureau des Nations Unies pour les affaires humanitaires (78 millions de dollars); contributions à des fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour le Soudan, la République démocratique du Congo et l'Éthiopie (63,5 millions de dollars); subventions du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq (27 millions de dollars) et montants prélevés sur le Fonds des Nations unies pour la sécurité humaine (1 million de dollars), etc.). Au mois de septembre 2007, le montant total des fonds ainsi recueillis se chiffrait déjà à 194 millions de dollars, soit un montant supérieur au total obtenu en 2006 (178 millions de dollars). Ce mode de financement devrait se développer au cours des prochaines années. Cette tendance s'explique dans une certaine mesure par le fait que certains donateurs importants tendent désormais à privilégier les formules davantage axées sur la mise en commun des ressources. Il ressort des évaluations jusqu'ici réalisées que l'on pourrait rationaliser encore ce processus en abandonnant progressivement l'approche axée sur les projets au profit

d'une approche-programme plus intégrée. Cette stratégie devrait permettre en retour de réduire les coûts de transaction et d'accroître le montant total des fonds alloués aux activités d'assistance.

12. Au mois de septembre 2007, l'UNICEF avait reçu au titre des autres ressources, 398 millions de dollars de contributions aux activités d'assistance humanitaire, soit 31 % du total des autres ressources. Le Fonds qui opère par l'intermédiaire de la procédure d'appel global des Nations Unies pour le financement des causes humanitaires est parvenu avec un certain succès à lever des fonds pour le financement de ses besoins humanitaires. En 2007, 53 % des objectifs financiers dont la procédure d'appel global visait à assurer la réalisation ont pu être atteints. Toutefois, au mois de septembre de la même année, l'UNICEF n'avait reçu que 23 % seulement des fonds dont il avait besoin pour venir en aide aux victimes des crises « négligées » qui ne relevaient pas de la procédure d'appel global. Bien que certaines initiatives comme celle qui a trait aux pratiques à recommander aux donateurs de l'humanitaire, aient eu un impact positif sur l'assistance humanitaire, le problème du sous-financement des interventions en situation de crise n'a toujours pas été résolu.

13. À l'issue de l'examen triennal des activités opérationnelles de 2004, il avait été demandé que le financement du développement soit rendu plus prévisible, par la voie notamment de contributions pluriannuelles. Le nombre et le montant des contributions de cette nature qu'a reçues l'UNICEF ont augmenté. La présence de ressources financières prévisibles permet d'une manière générale d'établir un lien entre les priorités stratégiques et les sources de financement. Le montant total des recettes futures (annonces de contributions non assorties de conditions) pour 2008-2012 se chiffre à 442 millions de dollars, dont 316 millions au titre des autres ressources et 127 millions au titre des ressources ordinaires. En outre, la valeur moyenne des contributions versées au titre des accords passés avec les donateurs a augmenté, passant de 1 milliard 59 millions à 1 milliard 177 millions de dollars pour chaque accord, entre 2006 et 2007.

14. Au cours des deux années écoulées, le montant total des recettes perçues par l'UNICEF a augmenté plus rapidement que celui de l'aide publique au développement (APD) fournie par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Bien que ces ressources financières aient considérablement augmenté, en 2005, après le tsunami survenu dans l'océan Indien, l'UNICEF a néanmoins enregistré une légère augmentation de 0,7 % de ses recettes en 2006, alors que le montant de l'APD (allègement de la dette non compris) diminuait de 1,8 %. D'après les prévisions du Comité d'aide au développement pour 2007, cette baisse devrait se poursuivre. Le Fonds s'attend à ce que le montant total de ses recettes s'accroisse de près de 8 % en 2007.

15. L'UNICEF compte sur ses partenaires pour assurer la croissance, la prévisibilité, la stabilité et la fiabilité des fonds dont il a besoin pour s'acquitter de sa mission. La confiance que les donateurs continuent d'avoir dans son action est très appréciée.

## **B. Partenariats stratégiques, y compris coopération avec la Banque mondiale**

16. L'UNICEF collabore étroitement avec un large éventail de partenaires des secteurs public et privé pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs en faveur de l'enfance. Ces partenariats permettent de mobiliser les volontés et d'exploiter les ressources humaines, techniques et financières, tant au niveau mondial que national.

17. Dans le domaine de la santé, les responsables compétents de huit organismes – l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et la Fondation Gates – se sont réunis pour mieux coordonner les systèmes de santé et pour les renforcer.

18. Conscients du lourd poids des maladies, qui entravent le développement accéléré de l'Afrique, les ministres de la santé de l'Union africaine ont demandé à l'UNICEF, à l'OMS et à la Banque mondiale de définir pour le continent une stratégie de renforcement de ses systèmes de santé en améliorant les ressources, les politiques et la gestion, stratégie qui viendrait s'ajouter à d'autres déjà en place et permettrait ainsi de faire converger toutes les initiatives en matière de santé. Cette approche coordonnée optimise les ressources mobilisées et évite leur dispersion et les chevauchements d'activités.

19. L'UNICEF, ONUSIDA et leurs partenaires ont, dans le cadre de la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », accentué leur soutien en faveur de quatre actions interdépendantes désignées sous le nom des « quatre P » : prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, traitement du sida pédiatrique, prévention de l'infection chez les adolescents et les jeunes et protection des enfants touchés par le VIH/sida et soutien à leur apporter. Une large gamme d'acteurs (fondations d'ONUSIDA, sociétés pharmaceutiques, donateurs, chercheurs et ONG) se voient ainsi mobilisés pour obtenir des résultats dans chaque domaine d'activité. Par voie de conséquence, de nombreux gouvernements d'Afrique subsaharienne intègrent des mesures d'atténuation des effets du sida sur les enfants dans leurs cadres de politique nationale. Il convient de signaler à cet égard les progrès soutenus réalisés en Afrique de l'Est et en Afrique australe où la majorité des nouveaux cas d'infection d'enfants se situe et où le pourcentage de femmes enceintes séropositives recevant un traitement antirétroviral (pour la prévention de la transmission du virus de la mère à l'enfant) est passé de 11 % en 2004 à 31 % en 2006. Les enfants infectés par le virus ont bénéficié d'un plus grand accès aux soins pédiatriques rien qu'au cours des deux dernières années. Au total, 127 300 enfants de pays à revenu intermédiaire et à revenu faible ont reçu un traitement antirétroviral, soit près de 80 % de plus que le chiffre de 71 900 qui avait été établi à la fin de 2005.

20. Le Fonds mondial est un partenaire important. Les bureaux de pays de l'UNICEF participent au mécanisme national de coordination qu'il encadre et l'organisation joue également un rôle très important en aidant divers pays avec leurs achats, dans le cadre des activités de subvention du Fonds mondial.

21. L'UNICEF est le principal bénéficiaire des subventions du Fonds mondial en Somalie et l'un de ses bénéficiaires et partenaires pour la lutte contre le VIH/sida en Azerbaïdjan, en Indonésie, en Mongolie, dans le Pacifique et au Soudan, et pour le paludisme en Angola.

22. Plusieurs partenariats aident divers pays à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'éducation. On peut citer, par exemple, l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, coordonnée par l'UNICEF, qui est la figure de proue pour cette éducation. Sur le plan national, l'Initiative contribue à accroître l'efficacité des efforts déployés par les pays en mettant des mécanismes tels que les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement au service des objectifs d'enseignement. L'UNICEF collabore à l'heure actuelle avec de nombreux partenaires, dont l'Organisation internationale du Travail (OIT) à propos du travail des enfants, pour que diverses sources d'inégalités dans l'éducation soient identifiées et quantifiées, et les problèmes nationaux qui en découlent soient résolus. Par ailleurs, il est partenaire auteur de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous, qui prévoit des ressources pour le processus de planification de l'enseignement et évalue les plans du secteur qui en sont issus afin de combler le déficit de financement, une fois comptabilisés les ressources nationales et les apports des donateurs basés dans le pays. L'UNICEF est l'organisme chef de file dans 10 des 32 pays appelés à bénéficier d'une aide financière au titre de cette initiative. Les questions relatives aux inégalités entre les sexes et à d'autres disparités y ont été rattachées par le biais de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles.

23. De nouveaux partenariats ont été instaurés pour venir en aide à des enfants d'âge scolaire en situation d'urgence, qu'elle soit liée à des conflits ou à des catastrophes naturelles. Le Module de l'éducation dans les situations d'urgence du Comité permanent interorganisations, dont l'UNICEF et Save the Children assurent la direction collégiale, constitue un bon exemple d'encadrement mixte ONU-société civile. Un groupe consultatif composé d'organismes représentatifs s'occupant de l'éducation dans les situations d'urgence a été créé. Quarante pays en situation d'urgence ou d'après crise bénéficient actuellement des ressources du fonds mis sur pied grâce au partenariat en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

24. L'UNICEF continue d'œuvrer avec l'Alliance of Youth CEOs à l'élaboration d'un nouveau document d'orientation sur l'hygiène du milieu pour aider des dirigeants d'associations de jeunes à se donner les moyens d'engager des actions locales de lutte contre les effets des problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques, sur la santé des enfants. Il poursuit en outre, dans le cadre de ses partenariats avec des organisations religieuses, sa coopération avec le Réseau mondial des religions œuvrant en faveur de l'enfance (Global Network of Religions for Children) et la Conférence mondiale des religions pour la paix en vue de créer un module d'enseignement de la morale aux enfants par le biais d'un apprentissage interconfessionnel et d'entamer des travaux d'études sur les enfants et les religions dans le monde.

25. L'UNICEF entend renforcer ses partenariats dans le cadre de la réforme des activités humanitaires et est fortement impliqué dans le Dispositif mondial d'aide humanitaire. Créée par des ONG et des chefs de secrétariat du système des Nations Unies en juillet 2006, cette instance qui milite pour le renforcement des partenariats

visé à offrir un cadre de discussion et de collaboration équitable aux intervenants au sein et en dehors du système des Nations Unies. L'UNICEF aide à tester les « principes de partenariat » du Dispositif dans trois pays : Indonésie, Panama et Zimbabwe. Il élargit également sa coopération stratégique avec des ONG d'aide humanitaire, notamment en révisant son accord-cadre générique de dépenses aux niveaux mondial et national, en améliorant ses pratiques de fonctionnement et en encourageant la planification commune au niveau national.

26. Dans le domaine de la protection des enfants associés à des forces et groupes armés, des réunions ministérielles tenues à Paris en février 2007 et à New York en novembre 2007 ont conduit une centaine de pays à s'engager à assurer aux enfants touchés par les conflits armés les normes de protection les plus rigoureuses. Il a été convenu de créer un organe de haut niveau regroupant pays touchés, donateurs et organisations internationales pour appeler l'attention sur les situations les plus préoccupantes et mobiliser des ressources pour y remédier.

27. L'UNICEF a soutenu activement l'étude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants qui marque une étape importante dans la protection dont ils bénéficient. De vastes consultations ont été menées au siège, au niveau régional et sur le terrain en partenariat avec des gouvernements, des ONG et d'autres organisations de la société civile pour les sensibiliser à la gravité du phénomène de la violence à l'encontre des enfants et pour prendre des mesures visant à les protéger.

28. Un nouveau partenariat a été établi avec l'organisation Special Olympics International pour plaider en faveur des droits des enfants souffrant de déficiences intellectuelles et pour mieux faire prendre conscience de la nécessité de lutter pour leur respect. L'UNICEF s'est également associé à ONUSIDA dans son partenariat avec le Conseil international du cricket en utilisant le cadre de la Coupe du monde de cricket de 2007 aux Antilles et des championnats de 2007 en Afrique du Sud pour promouvoir son initiative « Unis pour les enfants, unis contre le sida ». L'UNICEF et la Fédération internationale de football association (FIFA) ont par ailleurs lancé une campagne intitulée « Des buts pour les filles » lors de la Coupe du monde de football féminin à Shanghai (Chine) pour favoriser l'éducation, l'égalité entre les sexes et les droits des femmes et des filles.

29. L'UNICEF joue un rôle primordial dans les activités d'alerte rapide et de préparation aux situations d'urgence dans le cadre du Comité permanent interorganisations et collabore avec un large éventail de partenaires pour renforcer les capacités communes aux niveaux régional et national.

30. En janvier 2007, le Conseil de l'Europe et l'UNICEF ont signé une déclaration commune pour renforcer leur coopération en matière de politique et de recherche. L'UNICEF coopère avec le Conseil au titre de son programme triennal intitulé « Construire une Europe pour et avec les enfants » dans les domaines du respect de leurs droits, de la lutte contre la violence à leur égard, de leur protection contre l'exploitation et les abus sexuels, leur participation et de la justice pour mineurs.

#### **Partenariats de l'UNICEF avec les entreprises**

31. L'UNICEF collabore étroitement avec les entreprises du secteur privé en vue de définir et de forger des alliances pour mettre les atouts du secteur des entreprises au service des enfants du monde, et encourage les sociétés à adopter des pratiques

commerciales socialement responsables. Parmi les créneaux à exploiter, figurent notamment les partenariats multidimensionnels, la philanthropie stratégique, la commercialisation engagée, les programmes dans le cadre desquels les employés font des dons, les manifestations spéciales, les ventes de cartes de vœux et la promotion de campagnes de sensibilisation et d'appels d'urgence. IKEA collabore avec l'UNICEF dans le cadre d'approches intégrées visant à offrir aux enfants et aux femmes la possibilité d'apprendre et de s'épanouir, notamment en s'attaquant aux problèmes liés au travail des enfants. En collaboration avec l'UNICEF, le Groupe FTSE a introduit les premiers indices des cours mondiaux d'actions en bourse « éthiques », le FTSE4Good, pour contrôler la viabilité écologique du secteur privé, développer des rapports harmonieux avec les actionnaires et soutenir les droits universels de l'homme. L'UNICEF continue de diversifier ses stratégies d'engagement pour pouvoir œuvrer avec des entreprises en faveur de l'enfance.

### **Collaboration avec la Banque mondiale et d'autres institutions multilatérales de développement**

32. L'UNICEF accentue sa collaboration avec les institutions multilatérales de développement pour mobiliser des ressources en faveur des enfants. En 2007, il a renforcé ses partenariats avec les institutions financières internationales, ce qui lui a permis de recueillir des contributions d'un montant de 27 millions de dollars, soit près de quatre fois plus qu'en 2006. Le resserrement de la coopération avec la Banque africaine de développement au titre du financement de l'éducation et la consolidation des partenariats conclus avec la Banque mondiale au niveau des pays ont été importants à cet égard.

33. L'UNICEF et la Banque mondiale œuvrent de concert pour raffermir leur collaboration de longue date dans les domaines du développement social et économique et leur coopération dans les domaines de l'action humanitaire et des situations d'après conflit.

34. Les domaines couverts par le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et le Réseau du développement humain de la Banque mondiale se recoupent à maints égards et les politiques suivies dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement et de la protection de l'enfant continuent de faire l'objet d'une concertation. La collaboration en matière de politique sociale s'étend à l'échelle mondiale et nationale. Les deux institutions s'attachent également à collaborer de manière prompte et efficace lors des interventions humanitaires et dans des situations d'après conflit.

35. En 2007, l'UNICEF a organisé avec la Banque mondiale deux manifestations internationales à New York. L'une, intitulée « Eyes on the Budget as a Human Rights Instrument » (Pleins feux sur le budget en tant qu'instrument des droits de l'homme), a réuni des représentants de plus de 60 missions auprès de l'Organisation des Nations Unies et permis d'illustrer, par des exemples tirés de l'Équateur et de la République démocratique du Congo, les débats sur l'utilisation de politiques publiques et de budgets nationaux comme moyens d'investissement consacrés aux enfants et à la réalisation de leurs droits. L'autre, « Eyes on the South as a Knowledge Hub » (Gros plan sur le sud comme carrefour de connaissances), a mis l'accent sur la manière dont les pays en développement constituaient une source dynamique d'idées et de connaissances nouvelles dont aussi bien eux-mêmes que les pays développés pouvaient tirer parti.

36. L'UNICEF a continué à œuvrer avec l'Organisation des États américains (OEA) et la Banque interaméricaine de développement à l'enregistrement de toutes les naissances en Amérique latine et dans les Caraïbes d'ici à 2015, ce qui a conduit à la tenue de la première conférence régionale latino-américaine sur l'enregistrement des naissances et le droit à l'identité, organisée au Paraguay en août 2007 avec le concours de l'UNICEF, de l'OEA, de Plan International et du Gouvernement paraguayen.

37. L'UNICEF raffermi également ses liens de coopération avec la Banque asiatique de développement dans de nombreux domaines. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, le projet intitulé « Evidence for Action Data Hub » fournit aux responsables politiques, aux experts, aux chercheurs et aux directeurs de programme des informations stratégiques d'accès facile sur le VIH et le sida. Le projet est exécuté par l'UNICEF et ONUSIDA en association avec la Banque asiatique de développement. La collaboration entre l'UNICEF et la Banque au niveau national couvre une large gamme de domaines dont la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau et l'assainissement et la protection. L'UNICEF entend continuer à renforcer ce partenariat aux niveaux tant régional que national.

38. L'UNICEF a également signé un mémorandum d'accord avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe pour mobiliser des ressources plus importantes en faveur des enfants et les mettre à leur disposition, en particulier en Europe centrale et du Sud-Est dans les domaines de priorité que sont notamment la survie et le développement du jeune enfant, l'éducation de base et l'égalité entre les sexes, le VIH/sida et les enfants, et la prévention et la répression de la violence, de l'exploitation et des abus.

### **C. Renforcement des capacités**

39. Le renforcement des capacités et le contrôle par les pays de leurs stratégies de développement sont des conditions essentielles de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'appui de l'UNICEF aux programmes nationaux et aux institutions partenaires est désormais fourni davantage en amont et a un caractère plus stratégique et plus directif.

40. Le renforcement des capacités est perçu à la fois comme un produit et une approche transversale des programmes financés par l'UNICEF. Il demeure un élément commun à l'action menée dans les domaines de la survie de l'enfant, du VIH/sida, de l'éducation et de la protection de l'enfance et constitue un volet de plus en plus important de la contribution de l'UNICEF à l'élaboration des politiques au niveau national, à travers l'échange de connaissances et de compétences techniques.

41. L'UNICEF a participé à l'élaboration du nouveau module pédagogique commun relatif à une approche fondée sur les droits de l'homme de l'action menée par les Nations Unies au niveau national ainsi que de la nouvelle déclaration de principe et des nouveaux outils du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur le renforcement des capacités. En outre, il conduira une analyse de ses propres stratégies de renforcement des capacités afin d'y apporter les ajustements nécessaires au cours du prochain exercice biennal. L'accent mis sur le renforcement des capacités transparaît également dans l'importance croissante que l'UNICEF accorde à l'évaluation et l'analyse de la situation comme contribution aux travaux

de recherche et de création de connaissances sur les droits de l'enfant et de la femme menés au niveau national.

42. Faisant fond sur les leçons initiales tirées de l'application de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique de l'Ouest et d'autres programmes intégrés de grande ampleur et suite à la réunion de tous les représentants de l'UNICEF en Afrique, qui s'est tenue à Dakar en novembre 2006, les bureaux de pays de l'UNICEF ont établi des plans approuvés au niveau national en vue de : redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, notamment la réduction de la mortalité infantile et maternelle; élargir les bases de données au titre des programmes communautaires intégrés; mesurer les résultats; et renforcer les communications et partenariats entre les programmes. À l'issue de la réunion de tous les représentants de l'UNICEF en Afrique, plus de 40 bureaux de pays de l'UNICEF sur le continent ont élaboré des plans chiffrés de renforcement des activités en concertation avec les gouvernements et avec leurs principaux partenaires. Ces plans établissent des liens entre les domaines de la santé, de la nutrition, du VIH/sida et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, afin de contribuer à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé.

43. Dans le secteur de la santé, en partenariat avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé, une méthode de budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement a été mise au point afin de faire participer toutes les parties prenantes à l'identification des problèmes de budgétisation, de proposer des interventions et d'estimer les coûts. Cette méthode a aidé les gouvernements à se concentrer sur les interventions prioritaires en faveur des enfants, y compris l'allocation des ressources. En 2007, la méthode susmentionnée a été utilisée par 26 pays au total à des fins diverses, allant de l'établissement du coût des stratégies nationales en faveur de la survie de l'enfant à l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme, en passant par l'évaluation des besoins liés aux objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé, des simulations de coûts et d'autres aspects de la budgétisation des programmes de santé.

44. Le renforcement des capacités techniques et technologiques nationales a progressé sur plusieurs fronts. Le développement des compétences techniques et de l'utilisation des technologies de l'information dans les enquêtes nationales a permis d'améliorer la collecte de données, notamment grâce aux enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Depuis leur introduction en 1995, ces enquêtes sur les ménages, conçues pour fournir des informations d'une importance capitale, ont été menées dans 100 pays et territoires. La dernière série d'enquêtes, conduite en 2005-2006, a permis de recueillir des données auprès de plus de 50 pays sur 21 des 53 indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. La périodicité des enquêtes a été ramenée de cinq à trois ans afin que la planification des programmes puisse se baser sur des données plus actuelles.

45. DevInfo (initialement mis au point par l'UNICEF sous le nom de ChildInfo) est un système de bases de données conçu pour faciliter la gestion et la diffusion des données relatives au développement humain. Sa faculté d'adaptation en a fait un outil essentiel du renforcement des capacités de collecte et d'analyse de données visant à améliorer les résultats des activités menées en faveur des enfants. Les pays qui adoptent DevInfo adaptent la base de données à leurs propres besoins et à leur

cahier des charges en utilisant une marque et une présentation spécifiques. Depuis l'année dernière, 12 pays supplémentaires ont adopté DevInfo, ce qui porte à 92 le nombre total de bureaux nationaux de statistique utilisant ce système. Plus de 20 000 professionnels, dont deux tiers de fonctionnaires, ont été formés à l'utilisation de DevInfo pour améliorer les compétences statistiques et l'administration des bases de données. Le système est fourni sans redevance à tous les États Membres et aux organismes du système des Nations Unies, qui sont autorisés à l'utiliser en local et à le mettre à disposition sur leur site Web.

46. Pour la troisième année consécutive, la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a utilisé DevInfo pour publier, sous le nom de MDG Info, les données officielles de l'ONU sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. MDG Info 2007 a été établi pour accompagner le rapport 2007 du Secrétaire général sur les objectifs du Millénaire pour le développement en présentant les statistiques nationales les plus récentes disponibles au mois de juillet 2007 pour le suivi des progrès accomplis au niveau mondial depuis 1990 dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

47. Le renforcement de la capacité des particuliers, des groupes et des organisations de collaborer avec le secteur public à la réforme des lois et politiques nationales relatives aux droits de l'enfant joue un rôle déterminant dans l'obtention de résultats positifs en faveur des enfants. Un exemple en la matière concerne les politiques visant à faire reculer la violence à l'encontre des enfants. L'UNICEF aide à remédier au manque de travailleurs sociaux et de services d'aide aux familles par le renforcement des capacités, la formation et des réformes législatives visant à établir des organisations et des réseaux professionnels de travailleurs sociaux.

## **D. Coopération Sud-Sud**

48. L'UNICEF appuie la coopération Sud-Sud en favorisant les échanges directs d'informations et de compétences entre les pays. Un domaine de coopération en pleine expansion est celui de la coordination des questions liées à la protection de l'enfance au niveau municipal, qui se concrétise par la création de conseils décentralisés spécialisés dans les droits de l'enfant et la protection de l'enfance. L'expérience de l'Amérique latine et des Caraïbes en la matière est mise à la disposition des pays des autres régions. Si l'UNICEF facilite la collaboration entre les pays, les connaissances et l'expérience dont il favorise l'échange sont celles des juristes, des universitaires et des militants des droits de l'enfant eux-mêmes.

49. Avec le concours de l'UNICEF, le Gouvernement brésilien, qui a été l'un des pionniers en matière de soins et de traitement aux enfants séropositifs, a mis au point un mécanisme destiné à aider et parrainer d'autres pays en développement. *Laços Sul-Sul* est une initiative de coopération Sud-Sud qui réunit le Brésil, la Bolivie, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Nicaragua, le Paraguay, Sao-Tomé-et-Principe et le Timor-Leste et vise à lutter contre l'épidémie de VIH par l'échange d'informations et l'élaboration de stratégies communes. Dans le cadre de cette initiative, du personnel sanitaire brésilien, en collaboration avec l'UNICEF et ONUSIDA, fournit des médicaments, aide au renforcement des capacités, assure une supervision et d'autres formes d'assistance technique. Il sensibilise également des groupes de la société civile à la réduction de la stigmatisation et à la prévention du

VIH et à l'aide aux malades. Dans tous les pays participant à *Laços Sul-Sul*, les services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et de soins aux enfants et aux adultes ont connu un développement rapide.

50. The Society for Education, Action and Research in Community Health (SEARCH), une organisation non gouvernementale de l'État du Maharashtra en Inde, a montré que l'on pouvait faire reculer la mortalité néonatale en améliorant les pratiques en matière de soins à domicile aux nouveau-nés. Le Bureau de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a encouragé ses partenaires travaillant dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile à rendre visite à l'ONG et au programme de gestion intégrée des maladies néonatales et infantiles du Gouvernement. Par la suite, les directeurs de programme pour l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, Madagascar, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Yémen ont suivi une session d'orientation de deux jours à SEARCH, et chaque équipe de pays a élaboré un plan en vue d'introduire des pratiques de soins à domicile aux nouveau-nés dans les communautés de leurs pays.

## **E. Promotion de l'égalité des sexes**

51. Il reste encore beaucoup à faire pour que garçons et filles puissent jouir également de leurs droits. L'égalité entre les sexes est une condition essentielle de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le rapport de l'UNICEF *La situation des enfants dans le monde 2007* a contribué au travail de sensibilisation et a attiré l'attention sur la nécessité d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'égalité des sexes. Des études sur les questions relatives à l'égalité des sexes et des initiatives visant à collecter des données ventilées par sexe sont en cours dans de nombreux pays. Par exemple, l'étude financée par l'UNICEF et intitulée « Gendering the Tsunami: Women's Experiences from Sri Lanka » a montré dans quelle mesure leurs talents d'entrepreneur avaient permis aux femmes d'assurer leur survie et celle de leur famille après la catastrophe. L'UNICEF a également parrainé des travaux de recherche spécifiques sur l'impact des nouvelles modalités de l'aide sur les hommes et les femmes dans le cadre de son étude intitulée « Gender and equity in Education SWAps in South Asia » (l'égalité des sexes dans les approches sectorielles d'éducation en Asie du Sud).

52. Un autre grand partenariat est la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, qui réunit 12 organismes des Nations Unies. La campagne vise à améliorer la coordination et les mécanismes de responsabilité, à développer les programmes et les activités de plaidoyer, et à appuyer les efforts déployés au niveau national pour prévenir la violence sexuelle contre les femmes et les filles et répondre aux besoins des survivantes. Une campagne commune de 18 mois codirigée par V-Day (le mouvement mondial pour l'élimination de la violence contre les femmes et les filles) et l'UNICEF a été lancée en République démocratique du Congo, dans le but de sensibiliser l'opinion mondiale et de mobiliser des ressources pour faire face au problème des violences sexuelles commises dans le pays et pour susciter la volonté politique de mettre fin à l'impunité de leurs auteurs. Dans le pays, les efforts déployés visent à renforcer l'action de prévention et de répression, en particulier celle du Gouvernement, à faire évoluer les comportements, en tendant vers une tolérance zéro à l'égard de ces violences, et à donner aux filles et aux femmes les moyens d'être autonomes sur le plan tant social qu'économique.

53. L'examen triennal global de la politique 2004 a appelé le système des Nations Unies à s'engager plus fermement à réaliser l'égalité entre les sexes et à continuer de renforcer les capacités en matière de promotion de l'égalité des sexes. L'UNICEF finance une étude d'évaluation globale de l'application de sa politique d'égalité des sexes, qui devrait être achevée fin 2007. L'étude porte sur les points forts et les points faibles de l'institution dans ce domaine et sur les pratiques de référence en matière de promotion de l'équité et comprend six études de cas (portant sur la Jordanie, le Mali, le Moldova, le Népal, le Nicaragua et l'Ouganda). Les conclusions et recommandations de l'évaluation seront communiquées au Conseil d'administration à sa session annuelle en juin 2008.

54. L'UNICEF participe aux travaux réalisés par l'équipe spéciale du GNUM sur l'égalité des sexes pour élaborer des outils destinés à aider les équipes de pays des Nations Unies à obtenir de meilleurs résultats en matière d'égalité entre les sexes. Une feuille de résultats a été mise au point, comprenant divers indicateurs portant sur la planification en faveur de l'égalité des sexes, les partenariats, les politiques et capacités des équipes de pays, la prise de décisions, la budgétisation, le suivi et l'évaluation, le contrôle de la qualité et la responsabilité. Elle est actuellement mise à l'essai sur le terrain.

55. La Commission de la condition de la femme, à sa session de 2007, a centré son attention sur la question de l'élimination de toutes les formes de violence et de discrimination à l'encontre des filles. L'UNICEF a collaboré étroitement avec les ONG partenaires et avec la Division de la promotion de la femme tout au long de la session et a contribué à assurer une large représentation des filles.

#### **Parité entre les sexes au sein de l'organisation**

56. Au cours des 15 derniers mois, le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité à l'UNICEF a considérablement augmenté. La proportion de femmes parmi les administrateurs recrutés sur le plan international a atteint 48 % en novembre 2007, contre 44 % en juin 2005. Cette hausse a concerné essentiellement les plus hauts postes d'encadrement, la proportion de femmes occupant des postes de niveau D-2 passant de 19 % en juin 2005 à 33 % en novembre 2007, et celle des femmes occupant des postes de niveau D-1 de 33 à 44 %. La politique et le plan d'action en faveur de la parité et de l'égalité entre les sexes, publiés en juin 2007, prévoient que l'organisation s'engage à assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi son personnel et à garantir un environnement de travail non sexiste, qui accorde une grande importance à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

57. Les initiatives destinées à mieux retenir le personnel féminin se poursuivent. Une série de quatre forums sur la culture du travail se sont tenus en 2007, fournissant de nouveaux éléments pour la formation des cadres en matière de gestion. Les programmes de formation des cadres aux questions liées à l'égalité des sexes se poursuivent, et les participants des deux sexes font état d'un renforcement des réseaux informels et de la prise en compte des sexospécificités sous leur autorité. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a mis à l'essai avec succès un cours de formation à l'intention des cadres intermédiaires, qui sera désormais également proposé dans les autres régions.

## **F. Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles de développement**

58. L'UNICEF continue de s'employer à mettre en œuvre les recommandations de l'examen triennal dans le cadre des activités qu'il mène avec le GNUM et son comité exécutif. Il a ainsi participé au siège et aux niveaux régional et national aux travaux de groupes de travail, qu'il a parfois dirigés. Ces travaux portent notamment sur le système de coordonnateurs résidents, l'appui et l'assurance-qualité et la transition des pays dans la phase d'après conflit. Il participe également au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et à ses comités de haut niveau sur la gestion et sur les programmes. Ces mécanismes sont essentiels pour promouvoir la cohérence dans le système des Nations Unies, que ce soit dans les domaines de la gestion des ressources humaines et des changements climatiques, ou ceux de la coordination des politiques et des méthodes d'évaluation.

59. L'UNICEF s'est activement employé à renforcer les directives concernant le processus de programmation commune, les bilans communs de pays (BCP) et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), ainsi qu'à suivre et appuyer l'exécution des programmes conjoints mis au point dans ce cadre. Cette collaboration a contribué à rendre les résultats des PNUAD plus cohérents et plus clairs et à accroître régulièrement la qualité des programmes communs.

60. La modification des directives concernant les BCP reflète l'importance de procéder à une large analyse de la situation des pays, avec les apports de toutes les composantes du système des Nations Unies. L'UNICEF enrichit ce processus en intégrant une perspective relative aux droits de l'homme ou à l'égalité des sexes dans l'analyse existante, et en mettant particulièrement l'accent sur les enfants marginalisés. Dorénavant, l'analyse de la situation sera produite par l'UNICEF pour contribuer aux processus de planification des activités de l'ensemble des organismes s'occupant du développement. L'analyse de la situation au Mozambique, par exemple, qui visait à l'origine à examiner la pauvreté chez les enfants, a été utilisée non seulement par l'équipe de pays des Nations Unies mais aussi par le Gouvernement et la communauté internationale pour orienter les activités de développement dans le pays.

61. L'UNICEF continue de participer, en la dirigeant dans de nombreux cas, à la mise en place de l'Approche harmonisée des transferts monétaires, qui simplifie les modalités de virement de fonds des fonds et programmes des Nations Unies aux gouvernements bénéficiaires. Cette initiative suppose de modifier radicalement la façon dont les organismes des Nations Unies travaillent et les relations qu'ils entretiennent avec les gouvernements partenaires. Bien que ces changements prennent plus de temps qu'il n'était prévu, l'information en retour reçue des équipes de pays indique qu'à mesure que son adoption progresse au niveau mondial, l'Approche harmonisée est de plus en plus acceptée par les gouvernements partenaires et les organismes des Nations Unies et que le rythme de mise en application augmente. À la mi-2007, seuls 25 pays avaient complètement adopté l'Approche harmonisée, mais de nombreux autres devaient les suivre avant la fin de l'année.

62. Dans le cadre des efforts visant à accroître l'efficacité du système des Nations Unies, l'UNICEF a largement contribué à répondre à la demande de huit pays qui

voulaient servir de pilotes pour l'application du principe de l'unité d'action. L'élément central des travaux correspondants consiste à élaborer un programme cohérent des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre des priorités nationales de développement. Le Rwanda est l'un des huit pays pilotes dont l'établissement du PNUAD était prévu pour 2007 et, par conséquent, celui dans lequel la synergie et la cohésion de cette « unité d'action » peuvent se manifester de la façon la plus évidente. Dans d'autres pays pilotes, les équipes de pays s'efforcent d'assurer la cohérence en améliorant les PNUAD existants. Ce processus est suivi en permanence.

63. Les pays pilotes ont examiné les moyens d'accroître la cohérence du financement, aussi bien pour réduire la concurrence et renforcer l'efficacité des appels de fonds que pour accroître la transparence et la responsabilité concernant la contribution collective des organismes des Nations Unies au développement national. Cet exercice a abouti à l'établissement d'un cadre budgétaire et d'un fonds commun. L'UNICEF a collaboré activement à l'élaboration de systèmes et modalités de gestion du fonds commun dans les pays pilotes. Le cadre budgétaire met en évidence les activités attendues d'un programme d'unité d'action des Nations Unies, ainsi que leur coût, et indique également le montant déjà reçu des ressources nécessaires. Le fonds commun a pour objet de combler l'écart entre le financement déjà mobilisé et les ressources nécessaires à l'exécution du programme. S'agissant du fonds commun, l'équipe de pays est chargée de mobiliser et d'allouer les ressources selon des formules et modalités convenues à l'avance. Par ailleurs, dans les pays pilotes, l'Approche harmonisée des transferts monétaires est adoptée par un nombre de plus en plus important d'institutions spécialisées pour réduire autant que faire se peut le montant des frais généraux à la charge des gouvernements.

64. Les huit pays pilotes ont procédé à un état des lieux à la fin 2007 pour recenser les progrès réalisés pendant l'année. Cet exercice comprenait deux parties : un bilan établi par le gouvernement, qui a été communiqué au Vice-Secrétaire général, et une énumération plus détaillée des résultats obtenus et des difficultés rencontrées, établie par l'équipe de pays en collaboration avec le groupe directeur de l'initiative « Unis dans l'action » dans les huit pays. Des évaluations exhaustives seront réalisées en 2009 (pour évaluer le processus) et en 2011 (pour évaluer l'impact), sous l'égide du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation.

65. L'un des principaux enseignements est que le processus visant à accroître la cohérence devrait être lancé dès la phase de programmation, pour souligner d'emblée le fait que les pays prennent eux-mêmes en charge l'exécution des projets. Une autre leçon est que l'attention et le financement supplémentaires accordés aux pays pilotes nécessitent que l'on consacre beaucoup de temps à la gestion des activités et qu'il devrait en être tenu compte dans les plans de travail et les budgets.

66. À l'échelle mondiale, un examen par tous les organismes des Nations Unies de la structure et des activités du CCS et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a mis en évidence des zones de chevauchement. Ce problème sera réglé à l'issue d'un examen des deux comités de haut niveau qui relèvent actuellement du CCS, et un examen du GNUD, qui deviendra le troisième comité de haut niveau du CCS. L'UNICEF a participé activement à ces débats pour faire en sorte que les changements qui en résulteront contribuent à renforcer et à mieux définir l'appui apporté sur le terrain, avec la mise en place au siège de mécanismes simplifiés et efficaces.

67. Le programme de réforme de l'assistance humanitaire privilégie quatre grandes stratégies, ou « piliers » : renforcement de la direction, de la responsabilité et de la prévisibilité des interventions d'urgence dans les principaux secteurs déficitaires (interventions groupées); financement suffisant, ponctuel et souple des activités humanitaires (Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires); coordination améliorée (renforcement de la coordination de l'aide humanitaire); et partenariats humanitaires efficaces. L'UNICEF participe à chacune de ces stratégies.

68. L'UNICEF est l'organisme chef de file pour les interventions groupées concernant la Nutrition et l'eau, l'Assainissement et l'hygiène; cochef de file pour l'Éducation avec Save the Children Alliance; chef de file pour le sous-groupe Protection de l'enfance du groupe Protection; et chef de file pour le sous-groupe Communications du groupe Télécommunications d'urgence. Des instruments, directives et normes pour les interventions groupées sont actuellement mis au point, testés ou mis en application.

69. L'UNICEF a considérablement avancé dans le renforcement de sa capacité – décentralisée et à l'échelle de l'organisation – d'appui aux interventions groupées (grâce en grande partie aux conseillers régionaux pour les situations d'urgence et aux conseillers techniques régionaux) et la constitution de fichiers de personnel en alerte et de candidats internes. Il a institué un transfert de 1 % des fonds du groupe mondial aux partenaires, pour le renforcement des capacités du groupe. Il a démontré que son propre programme de financement des interventions d'urgence complète le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et en renforce l'efficacité, grâce à sa capacité de « premier déblocage » de fonds, suivi par un financement du Fonds central et d'autres sources bilatérales pour intensifier les interventions d'urgence.

70. Dans le cadre de la réforme des activités humanitaires, l'UNICEF collabore au renforcement de la fonction de coordonnateur des opérations humanitaires, qui est essentielle au succès de la réforme au niveau national, et propose des candidatures pour le fichier interinstitutions établi aux fins de pourvoir ces postes dans les pays.

#### **Réseau de coordonnateurs résidents**

71. Le réseau de coordonnateurs résidents s'est amélioré sur le plan qualitatif au cours de l'année écoulée. Les équipes de directeurs régionaux, qui rassemblent les directeurs régionaux des organisations du Comité exécutif du GNUM et plusieurs des institutions spécialisées menant des activités dans chaque région, sont désormais complètement opérationnelles dans toutes les régions. Elles ont évalué la performance des coordonnateurs résidents et, pour la première fois, leur évaluation est utilisée par le Groupe consultatif interinstitutions, qui examine les transferts de coordonnateurs résidents dont le mandat arrive à expiration dans leurs pays respectifs. Le processus d'évaluation des équipes de directeurs régionaux doit désormais être renforcé en faisant participer un plus grand nombre de représentants d'institutions aux délibérations.

72. Dix fonctionnaires de l'UNICEF exercent actuellement des fonctions de coordonnateur résident; quatre femmes sont actuellement coordonnatrices résidentes ou le seront prochainement. Sur les 10 fonctionnaires, 2 sont également coordonnateurs de l'action humanitaire. En outre, 14 fonctionnaires de l'UNICEF, dont 6 femmes, ont suivi avec succès une formation au Centre d'évaluation des

coordonateurs résidents et peuvent prétendre à un poste de coordonnateur résident, de coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire ou de représentant spécial adjoint du Secrétaire général.

### **Services commun, simplification et harmonisation des règles et procédures, coûts de transaction et efficacité**

73. Conformément à l'esprit de l'examen triennal de 2004, les contrôleurs de l'ONU, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) mettent au point un ensemble unique de règlement financier et règles de gestion financière. Le projet de règlement financier est en voie d'achèvement et les travaux d'harmonisation des règles de gestion financière ont commencé.

74. Parallèlement, les travaux avancent en vue de l'adoption en 2010 des normes comptables internationales pour le secteur public, qui contribueront à renforcer la transparence, la responsabilité et la gouvernance en ce qui concerne les ressources de l'UNICEF. Dans tous ces domaines, le Fonds collabore étroitement avec les autres organisations appliquant le régime commun par l'entremise du Comité de haut niveau du CCS sur la gestion.

75. Un modèle harmonisé de budget d'appui biennal axé sur les résultats a été produit avec le PNUD et le FNUAP. Des liens plus directs y sont établis entre les ressources budgétaires et les priorités du plan stratégique à moyen terme (PSMT) et des fonds sont prévus pour 16 fonctions de haut niveau, avec des résultats et des indicateurs clefs, des données de références et des objectifs. L'accent est désormais mis sur le coût des résultats (en plus de celui des apports) afin de mieux rendre compte de la performance de l'organisation. Le modèle harmonisé de budgétisation axée sur les résultats a été présenté aux conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF en juin 2007. Un avant-projet de budget d'appui biennal établi sur ce modèle a été présenté au Conseil d'administration du Fonds en septembre 2007. Le projet définitif de budget d'appui pour 2008 sera soumis en janvier 2008, pour examen et approbation.

76. Un examen des principales modalités d'exécution des tâches a été effectué en 2007, et des recommandations ont été faites en vue d'accroître l'efficacité et l'efficacité du Fonds. Des mesures sont prises pour améliorer les processus liés à la budgétisation, au recrutement, aux voyages, aux achats et au soutien logistique. Certaines prévoient d'automatiser et de décentraliser diverses activités de gestion budgétaire; de créer un portail Web pour que le siège puisse accéder aux données comptables régionales; de faciliter l'accès du personnel sur le terrain aux directives concernant les principes et les méthodes, par le biais de l'intranet; et de simplifier les formalités de voyage, notamment en collaborant avec des institutions apparentées. Les travaux qui viennent d'être lancés sur la gestion des risques contribueront également à simplifier les processus, qui reposeront sur des règles et procédures claires.

## **G. Évaluation des activités opérationnelles**

77. Comme suite à une évaluation critique internationale de sa fonction d'évaluation, l'UNICEF a élaboré une politique de l'évaluation qui sera examinée par son conseil d'administration en janvier 2008. Cette politique actualisée tient

compte de l'évolution de la coopération internationale, des normes relatives à l'évaluation établies par les organismes des Nations Unies, et des conclusions de l'examen pratiqué par l'organisation elle-même. L'UNICEF procède également à une évaluation de sa politique de généralisation d'une perspective antisexiste et de ses interventions pendant la phase d'après tsunami en Inde, en Somalie et en Thaïlande. Il a participé activement à plusieurs évaluations interinstitutions, portant sur le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et l'évaluation en temps réel des interventions d'urgence menées lors des inondations au Pakistan. Le Bureau de l'évaluation de l'UNICEF préside, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'évaluation à l'échelle du système des huit pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action ». Il a également dirigé une évaluation des résultats du Bureau de l'Ombudsman de l'ONU.

78. L'UNICEF préside depuis deux ans le groupe de travail sur la formation à l'évaluation du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et continuera de le faire jusqu'au début de 2008. S'inspirant des profils de compétence des responsables des évaluations des organismes des Nations Unies élaborés en 2006, il a dirigé la conception par le Groupe du diplôme qui sera décerné aux fonctionnaires et aux partenaires des organismes des Nations Unies par l'École des cadres du système des Nations Unies. Ce diplôme permettra au Groupe de certifier la formation des responsables de l'évaluation au sein du système. Une telle mesure devrait faciliter l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des pratiques d'évaluation.

79. L'UNICEF a participé à l'organisation des réunions semestrielles de l'Association africaine d'évaluation au Niger et du Réseau de suivi et d'évaluation pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en Colombie. Il a également contribué à la réunion du Réseau international d'évaluation des programmes tenue à Moscou pour les pays d'Europe orientale.

### **III. Suite donnée aux conférences internationales**

#### **Séance plénière commémorative**

80. L'année 2007 a marqué le milieu de la décennie pour l'application du plan d'action « Un monde digne des enfants ». L'Assemblée générale a organisé, du 11 au 13 décembre, une session commémorative de haut niveau sur le suivi de sa session extraordinaire consacrée aux enfants. Les participants ont évalué les progrès réalisés dans les quatre grands domaines de la santé, de l'éducation, de la protection et de la lutte contre le VIH/sida, et dans la réalisation des objectifs et stratégies qui sous-tendent et renforcent la Déclaration et les objectifs du Millénaire. L'UNICEF a collaboré étroitement avec le Président de l'Assemblée générale et d'autres partenaires à l'organisation de la session plénière de haut niveau, ainsi que de deux tables rondes et de nombreuses manifestations parallèles. Une quarantaine de délégations comptaient parmi elles des enfants, dont plusieurs ont pris la parole devant l'Assemblée en leur nom. Cette session a marqué un tournant en termes de participation des enfants – comme représentants de tous les enfants et représentants de leur gouvernement – et d'attention accordée à la voix des jeunes par les dirigeants politiques du monde entier.

81. L'UNICEF a dirigé la réalisation d'une étude systématique des progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du plan d'action « Un monde digne des enfants », contribué à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la session extraordinaire et publié le rapport « Progrès pour les enfants », bilan statistique utilisant les données d'enquêtes les plus récentes sur les ménages.

#### **Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

82. L'une des questions figurant en tête des préoccupations des enfants est celle de l'évolution climatique. L'UNICEF a participé en décembre 2007 à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali, afin de faire connaître l'impact de ces changements sur les enfants. Il a publié « Le changement climatique et les enfants » où sont examinés les effets des changements sur la santé et le développement de l'enfant. Cette publication a également fait l'objet d'une manifestation organisée, sous l'égide du Gouvernement grec, en marge de la session commémorative de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. L'UNICEF a fourni, avec d'autres institutions, des données exhaustives sur les modes de consommation d'énergie pour le siège à New York et les voyages du personnel.

83. L'UNICEF collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, entre autres partenaires, dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'élaboration d'une stratégie visant à promouvoir des cadres de vie sûrs et sains pour les enfants. La stratégie comprendra principalement des mesures de prévention et d'atténuation des risques de dégradation de l'environnement qui pèsent sur la survie, la protection et l'éducation de l'enfant, tout en renforçant les capacités de faire face aux besoins des enfants en cas de crise humanitaire liée aux changements climatiques.

#### **Participation à l'application d'instruments internationaux sur l'utilisation d'armes frappant sans discrimination**

84. L'UNICEF fait partie du noyau de l'équipe de lutte antimines de l'ONU qui s'emploie à élaborer un instrument juridiquement contraignant du droit international humanitaire sur les munitions à dispersion. Ce traité constituerait une garantie essentielle pour les enfants, qui représentent entre la moitié et les deux tiers des personnes blessées ou tuées par ce type de munition.

#### **Intégration d'objectifs concernant les enfants dans la planification du développement national**

85. À la fin de 2006, 50 pays avaient établi des plans d'action nationaux pour l'enfance, dont plusieurs avec la participation d'enfants. Plus de 100 pays ont intégré des objectifs relatifs aux enfants dans leurs plans nationaux. Beaucoup se sont dotés de plans visant des domaines prioritaires, dont la violence à l'égard des enfants, l'exploitation sexuelle, le travail des enfants, le sida, le paludisme, et les enfants vulnérables, dont les orphelins.

86. La plupart des plans d'action nationaux pour l'enfance renvoient à la Convention relative aux droits de l'enfant ou aux conclusions du Comité des droits de l'enfant concernant les rapports des États parties. D'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention 182 de l'OIT sur l'interdiction des pires

formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination et les deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, sont de plus en plus souvent reconnus comme partie intégrante du cadre de développement national. En revanche, les aspects intersectoriels de la protection de l'enfance, du développement précoce de l'enfant et de nutrition sont insuffisamment pris en compte dans les plans de développement national.

87. La situation s'est améliorée en ce qui concerne l'affectation de ressources budgétaires aux services destinés aux enfants dans de nombreux pays. Les flux de l'aide se sont également renforcés depuis la tenue de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002, à laquelle les pays développés ont été priés d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD). Sur une plus petite échelle, l'aide provenant de sources non gouvernementales progresse; elle était estimée à 15 milliards de dollars en 2005. De façon générale, ce type d'aide atteint plus efficacement les enfants.

88. Cependant, les flux de l'aide financière restent en deçà de ce qui serait nécessaire pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et financer les investissements essentiels pour les enfants prévus dans les textes issus de la session extraordinaire. Pour combler ce déficit en ce qui concerne les OMD, le volume total de l'APD devrait augmenter pour s'établir à environ 0,54 % du PNB des pays riches d'ici à 2015, contre 0,33 % en 2005.

89. La crainte que les gouvernements n'atteignent pas cet objectif a été exprimée, à l'occasion des sommets du G-8 tenus à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en 2006 et à Heiligendamm (Allemagne) en 2007, par les enfants qui tenaient leur propre sommet Junior 8 (« J-8 »). Ces jeunes se sont engagés à œuvrer pour un monde meilleur et ont demandé aux responsables gouvernementaux d'honorer leurs promesses, nouvelles et anciennes. « Ensemble, nous pouvons faire bouger les choses » ont-ils déclaré.

#### **IV. Conclusion**

90. Le chemin à parcourir jusqu'en 2010 puis jusqu'en 2015, les deux années vers lesquelles la plupart des objectifs concernant les enfants convergent, sera difficile. Dans une décennie déjà marquée par les crises humanitaires et les conflits, l'impact du sida, les inégalités croissantes et les préoccupations liées à la pauvreté et à l'évolution du climat, des efforts sans précédent devront être déployés par les gouvernements et la communauté internationale pour atteindre les objectifs et les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement, de la Déclaration du Millénaire et du plan d'action « Un monde digne des enfants » et mettre en œuvre les autres engagements en faveur de l'enfance. Les progrès accomplis sont considérables, mais d'importantes insuffisances subsistent. Nous devons tous être animés par le même sentiment d'urgence pour arriver à atteindre ces objectifs.